

DIVEL 1 Actions éducatives

Affaire suivie par :

Véronique TRITON

Tél : 04 77 81 41 16

Mél : veronique.triton@ac-lyon.fr

Saint-Etienne, le 28 août 2023

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rappeler l'existence du réseau des médiateurs de l'Education nationale, institué par le décret n°98.1082 du 1^{er} décembre 1998

Un médiateur de l'Education nationale est nommé pour trois ans. Il instruit les réclamations des usagers ayant trait aux décisions prises par les services centraux du ministère.

Dans chaque académie est nommé pour un an un médiateur académique. Son existence doit favoriser une écoute attentive et respectueuse, entre les usagers et l'administration. Le médiateur académique reçoit les réclamations des usagers ayant trait à des décisions individuelles prises par les services ou les établissements de l'académie. Toute réclamation de l'usager devant le médiateur académique n'est possible qu'après l'échec de ses démarches auprès des services ou établissements concernés. La réclamation doit être accompagnée de pièces justifiant cet échec.

Avant d'instruire la demande, le médiateur académique s'assure de ces démarches préalables.

Après instruction de la demande, le médiateur a trois possibilités :

- soit elle est injustifiée, il en informe le réclamant,
- soit elle n'est pas de sa compétence, il la transmet au service concerné en avertissant l'intéressé,
- soit elle est fondée, il émet des recommandations aux services ou établissements concernés. Il ne détient aucun pouvoir d'injonction mais le service ou l'établissement doit l'informer des suites apportées.

La saisine du médiateur n'interrompt pas les délais de recours devant les juridictions compétentes.

Les médiateurs de l'académie de Lyon sont :

Madame CHRISTIN Simone, Monsieur UNDERSEE Alain et Monsieur BATAILLER Jean-Pierre
Rectorat de Lyon
92 rue de Marseille -BP 7227-
69254 LYON CEDEX
Tél : 04.72.80.60.12

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services départementaux de
l'éducation nationale de la Loire



Thierry DICKELÉ